

Commune de **THENAY**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2017 à 19 H 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : D. ROINSOLLE – D. PRUDHOMME-HALLERY – J.L. BABIN – R. LEJARRE - P. JOUSSELIN – A. BRUN - J. MOREAU – P. DEROUIN – D. BARDOUX - M. DIARD – D. SALVAUDON – Y. DEPOND
<i>Présents</i>	12	
<i>Votants</i>	13	<i>Absent excusé</i> : O. LAFONTAINE donne pouvoir à D. PRUDHOMME-HALLERY <i>Absent</i> : D. PILLAULT – V. RIVIERE
<i>VOTE POUR</i>	13	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'effectuer plusieurs virements de crédits en sections d'investissement et de fonctionnement pour permettre les opérations suivantes :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification suivante au budget 2016 de la commune :

DEPENSES (en €)					
Article	Intitulé	BP 2016 + DM1 +DM2	DM n°4		ALLOUE 2016 EN €
040/2313	Constructions	0	+3227.14		3227.14
13/1321	Etat et établissements nationaux	4070	-3227.14		842.86
TOTAL INVESTISSEMENT		4070	-3227.14	+3227.14	4070
042/722	Immobilisations corporelles	0	+3227.14		3227.14
70/7067	Redevances et droits des services	28000	-3227.14		24772.86
TOTAL FONCTIONNEMENT		28000	-3227.14	+3227.14	28000

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Montrichard.

2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'effectuer plusieurs virements de crédits en sections d'investissement et de fonctionnement pour ajuster la valeur nette comptable du bien réformé « Lagunage » avec les montants de la trésorerie de Montrichard.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification suivante au budget 2016

du service de l'assainissement :

DEPENSES (en €)					
Article	Intitulé	BP 2016 + DM1 +DM2	DM n°4		ALLOUE 2016 EN €
040/212	Agencements et aménagements de terrains	18713.03	+109.97		18823
10/10222	FCTVA	9834.55	-109.97		9724.58
TOTAL INVESTISSEMENT		28547.58	-109.97	+109.97	28547.58
042/675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	18713.03	+109.97		18823
011/618	Divers	1000	-109.97		890.03
TOTAL EXPLOITATION		19713.03	-109.97	+109.97	19713.03

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Montrichard.

3 – PROJET TOURISTIQUE DE L'ETANG DU ROGER : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'avis favorable de la Commission « Etang du Roger » réunie le 15 décembre 2016,
Vu le plan d'aménagement remis par le Cabinet CAU Selarl,
Vu la présentation des différents postes de charges liés à la réalisation de l'opération d'investissement,
Considérant que le projet répond à plusieurs enjeux de développement économique pour lesquels celui-ci est éligible à divers dispositifs de soutien financier de différents partenaires institutionnels,
Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement de l'opération touristique « Base de loisirs de l'étang du Roger ».
- Dit que le coût global de l'opération d'investissement s'élève à 2 000 000 € TTC y compris une part destinée aux dépenses imprévues.
- Charge le Maire d'établir le plan de financement prévisionnel dans la limite de 2 000 000 TTC.
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, du Pays au titre des fonds régionaux dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale ainsi que tous les autres dispositifs de fonds européens (FEADER), et tous autres fonds publics mobilisables auprès des différents partenaires institutionnels.
- Dit que la dépense sera inscrite au BP 2017 et exercices suivants.
- Dit que les recettes liées à l'obtention des subventions sollicitées seront inscrites aux budgets correspondants dès leur notification.

4 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ETANG DU ROGER »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 14,
Vu l'avis favorable de la commission étang du Roger réunie le 15 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création au 1^{er} janvier 2017 du budget annexe relatif à la base de loisirs de l'étang du Roger qui

sera dénommé « budget annexe base de loisirs ».

- Dit que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe.

- Dit que la présente délibération sera notifiée à Madame la Trésorière de Montrichard.

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’A.C.E.P.T.

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’une association Loi 1901 dont le siège est à Thenay, l’A.C.E.P.T. (Association Communale des Etangs de pêche de Thenay), s’est constituée afin d’organiser le loisir pêche autour des étangs de la commune. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition les sites de l’étang du Roger et de l’étang communal auprès de ladite association pour assurer l’animation autour de l’activité pêche, la surveillance des sites, la gestion de l’empoissonnement et des droits de pêche auprès des utilisateurs.

Monsieur Jean-Luc BABIN donne lecture d’un projet de convention de mise à disposition des étangs de pêche entre la commune et l’association et sollicite l’autorisation du Conseil Municipal. Il est précisé que la signature de cette convention entraînera la dissolution de la régie pêche.

En leur qualité de membre de l’association, Messieurs Daniel ROINSOLLE, Jean-Luc BABIN et Denis SALVAUDON se retirent afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, par 10 voix POUR :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition proposée,
- Approuve de confier la gestion des sites des étangs de pêche à l’association A.C.E.P.T., pour une durée de UN an, reconductible tacitement, à compter du 1^{er} mars 2017, dans les conditions inscrites à la convention de mise à disposition.
- Autorise Mme Odile LAFONTAINE, 1^{er} Adjoint, à signer ladite convention.
- Dit que la convention sera annexée à la présente délibération.
- Dit que la signature de ladite convention entraîne la dissolution de la régie de pêche.
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour dissoudre la régie pêche
- Charge Monsieur le Maire d’aviser Madame la Trésorière de Montrichard de la dissolution de ladite régie.

6 – DENOMINATION DE VOIE CHEMIN DES POTERIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de lotissement en continuité du chemin de la Touche à Thenay,

Vu la numérotation existante chemin de la Touche,

Considérant l’intérêt que représente la dénomination de la voie reliant la rue Octave Gauthier au 1 chemin de la Touche,

Vu l’exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Adopte la dénomination « chemin des poteries »,
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

7 – DENOMINATION DE LA PLACE DU SOPHORA

Dans la cadre de l'hommage aux militaires d'aujourd'hui tombés en mission, la décision de nommer la place du sophora est reportée à un prochain Conseil Municipal. Les élus feront des propositions sur le texte à inscrire sur la plaque commémorative. Monsieur le maire rappelle qu'une cérémonie exceptionnelle est prévue le 8 mai 2017 et souhaite la présence du plus grand nombre d'enfants des écoles pour cet hommage.

8 – EMLACEMENT RESERVE : RENONCEMENT A L'ACQUISITION PAR LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2007,
Vu l'article 5 des statuts agrégés de la Communauté de Communes Val de Cher Controis qui assure l'exercice de la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace,
Considérant le projet de lotissement privé chemin des poteries à Thenay,
Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que l'emplacement réservé N°1 au P.L.U. de la commune n'a plus lieu d'être,
- Décide de renoncer au droit de la commune à acquérir les terrains concernés,
- Approuve la suppression de l'emplacement réservé n°1 au P.L.U. de la commune,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

9 - ACHAT DE BARBECUE POUR L'ETANG DU ROGER

Certains barbecues sont cassés ou devenus dangereux pour leur usage et méritent d'être changés. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à acheter les barbecues et de porter la dépense au BP 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'achat de 6 barbecues et 6 tables de pique-nique,
- Charge le Maire de solliciter des devis auprès des fournisseurs
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal de l'exercice 2017.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- DIA : la commune ne préempte pas les biens suivants :

Chemin de la Touche ZP26 RICOIS Yann
6 route de Phages ZE338 BARRE Julien
Chemin du haut Coudray ZL83 et ZL171 DELAHAYE Claudette

- Colonnes enterrées SMIEEOM place du sophora :

Le syndicat a adressé une proposition. Le coût restant à charge de la commune est de 7692.50 € à inscrire au budget principal de l'exercice 2017.

- Communauté de communes : ateliers participatifs
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de communes proposant la participation aux ateliers PLUi. Manon DIARD s'inscrit à l'atelier « Habitat ».
- Commission intercommunale des impôts directs 2017
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de communes proposant la participation d'un élu à la Commission Intercommunale. La commune étant peu concernée, il n'est pas nommé d'élu de la commune de Thenay.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Chrystèle DEROUIN adressé au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers
- Rampe accès handicapés à la salle de l'étang du Roger :
Pour permettre la location de la salle et l'ouverture au public, la réalisation d'un accès handicapés est indispensable. Monsieur le maire présente le devis de M. Frédéric MARTEAU pour la réalisation de la rampe. Suite aux échanges, il est décidé de mener une étude plus détaillée.
- Monsieur Patrick DEROUIN propose de réfléchir à l'emploi de jeunes pour l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le Maire,
Daniel ROINSOLLE